



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

COMITE EXECUTIF
32ème session
Point 3 de l'ordre du jour

FUND/EXC.32/6/Add.1
2 octobre 1992

Original: ANGLAIS

SINISTRES METTANT EN CAUSE LE FIPOLE

Rapport sur les prolongements de certains sinistres
qui présentent un intérêt particulier

PATMOS, TOLMIROS, AMAZZONE, VOLGONEFT 263 et VISTABELLA

Note de l'Administrateur

1 Introduction

Depuis la publication du document FUND/EXC.32/6, des faits nouveaux sont intervenus en ce qui concerne les sinistres du TOLMIROS et de l'AMAZZONE.

2 TOLMIROS

(Suède, 11 septembre 1987)

Le 21 septembre 1992 le FIPOLE a reçu SKr463 932 (£46 344) du Gouvernement suédois; ce montant couvre les frais et dépenses encourus par le FIPOLE dans le cadre de ce sinistre.

3 AMAZZONE

(France, 31 janvier 1988)

3.1 Au cours de septembre et octobre 1992 le FIPOLE a payé des honoraires pour un montant total de FF31 602 (£3 345) à l'égard de ce sinistre. Il est possible que le FIPOLE devrait effectuer quelques petits paiements supplémentaires au titre des honoraires.

3.2 Le coût total de ce sinistre pour le FIPOL peut être récapitulé comme suit:

	£
Indemnisation	132 300
Recouvrement du Club P & I	<u>102 830</u>
	29 470
Honoraires et dépenses	<u>26 906</u>
Total	<u>56 376</u>

4 Mesures que le Comité exécutif est invité à prendre

Le Comité exécutif est invité à prendre note des renseignements donnés dans le présent document.
